

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, j'espère avoir droit à la minute que m'a fait perdre l'interruption du député. Je disais donc qu'à mon avis il incombe au gouvernement de coordonner la circulation des wagons couverts. Si, à un moment donné, la haute direction du CP et du CN comparait devant un comité de la Chambre ou devant tout autre assemblée au sein de celle-ci, alors nos électeurs auront droit à une représentation équitable lors de cette réunion. J'en reviens à ma citation:

Il ...

Voulant dire le député d'Assiniboia (M. Douglas).

... dit que comme les chemins de fer l'avaient fait remarquer, nombre d'organisations étaient impliquées dans ce problème et, bien souvent, les informations transmises étaient insuffisantes. Ils ont démenti qu'on pouvait en rejeter la faute sur le personnel même des trains.

C'était une enquête au sujet des membres du personnel des trains qui étaient incapables de se défendre eux-mêmes, mais les dirigeants des chemins de fer ont rectifié les faits, quand ils ont dit qu'on ne pouvait blâmer le personnel. C'est un signe que quelque chose ne va pas au gouvernement quand on tolère pareille situation, et quand le peuple du Canada n'est pas bien représenté. Je demande instamment au ministre de s'assurer qu'à l'avenir et dans toute situation semblable, chacun d'entre nous bénéficiera d'une juste représentation. En outre, je lui demande de confier au comité des transports et des communications un mandat que lui permette de convoquer la direction du Canadien Pacifique et du Canadien National, ce qui nous permettra de discuter à fond et sans partialité de la situation toute entière.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je réponds tout de suite à mon honorable ami qu'il est bien entendu que l'opposition peut être représentée à toute discussion de ce genre. Toutefois, j'éprouve quelques difficultés et je saurais gré au député s'il voulait m'aider de ses conseils à les résoudre. Lorsqu'un député ou des députés me demandent d'accorder une entrevue ou de rencontrer certaines personnes afin de les aider à régler leurs problèmes, ou les problèmes de leur circonscription ou de la région qu'ils représentent, je ne saurais dire au juste s'il est nécessaire que je m'assure que tous les partis sont représentés lors de ces réunions.

**M. Lewis:** Même si le président de la compagnie de chemin de fer y assiste?

**L'hon. M. Jamieson:** Puis-je dire que dans nombre d'autres cas, j'ai invité les membres du parti du député et j'ai réuni toutes les personnes que j'ai pu trouver, tous ceux que l'affaire pouvait intéresser, pour en discuter avec eux. Ainsi, je me souviens que dans le cas des remorqueurs de la ville de Vancouver, j'avais organisé des réunions pour les représentants du parti du député et, dans bien d'autres circonstances, je me suis rendu dans les circonscriptions de certains députés à leur demande. A vrai dire, j'en vois un ici, un membre du parti progressiste-conservateur avec lequel j'ai rencontré une imposante délégation.

Tout ce que je puis dire, c'est qu'à cette occasion, je me suis conformé à la coutume qui n'a pas cessé d'être mienne depuis que je m'acquitte de ces responsabilités celle de répondre de mon mieux à la demande de tout député. Je tiens à féliciter le député d'Assiniboia (M. Douglas) d'avoir pris l'initiative de demander s'il était possible de fixer une rencontre dans ce cas-ci. Elle fut organisée à sa demande.

En ce qui concerne les membres des partis d'en face, si le député voulait les mêmes égards et si, à vrai dire, il me les avait demandés, les faits montrent qu'il les aurait obtenus et qu'il n'y avait aucune différence entre ce cas et au-delà d'une demi-douzaine d'autres que j'ai déjà mentionnés, et même quantité d'autres qui ne me reviennent pas à l'esprit en ce moment.

Mais la simple vérité, c'est que le député d'Assiniboia (M. Douglas) l'a demandé. J'ai pu le satisfaire et je m'en suis réjoui. Je rappelle au député que s'il veut le même genre de discussion sur le même sujet ou sur n'importe quel autre, je ferai de mon mieux pour lui donner entière satisfaction. Certes, je ne peux rien ordonner. Peut-être pourrais-je mieux persuader le CN que le CP, mais je serais certainement heureux d'aider l'honorable représentant.

Si mon collègue juge que les faits ne sont pas honnêtement présentés, je ne puis que lui demander de se renseigner de nouveau et de parler aux membres de son parti. Si l'on m'a adressé une demande, à moi ou à n'importe quel fonctionnaire de n'importe quelle agence du gouvernement ou à n'importe quelle organisation privée ayant des rapports directs avec les transports et si je l'ai écartée ou en quelque sorte esquivée, je serais heureux de m'excuser auprès de lui ou auprès de tout autre député.